

CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE VAE

CALENDRIER DES REUNIONS POUR 2020

Attention !!!

- La réception des dossiers se fait uniquement pendant la période indiquée dans la colonne de gauche du tableau ci-dessous
- Vous pouvez déposer votre demande si votre formation débute dans la fourchette des dates précisées dans la seconde colonne.
- Tout dossier reçu hors période sera automatiquement retourné à l'expéditeur

Rappel : Avec votre demande, il est impératif de nous fournir :

- Photocopie de votre dernière fiche de paye
- Attestation de l'employeur stipulant les 3 ans d'ancienneté dans la FPH (pour les dossiers de financement Congé de Formation professionnelle uniquement)

| <u>PERIODE DE RECEPTION DES DOSSIERS</u> | <u>POUR UN DEBUT DE FORMATION</u> | <u>DATE DE REUNION</u> |
|--|---|------------------------|
| Du 18 janvier 2020 au plus tôt Au 11 février 2020 au plus tard | Entre le 16 mars et le 16 septembre 2020 | 13 mars 2020 |
| Du 11 mai 2020 au plus tôt Au 30 mai 2020 au plus tard | Entre le 6 juillet 2020 et le 6 janvier 2021 | 3 juillet 2020 |
| Du 8 août 2020 au plus tôt Au 30 août 2020 au plus tard | Entre le 7 octobre 2020 et le 7 avril 2021 | 2 octobre 2020 |
| Du 19 octobre 2020 au plus tôt Au 10 novembre 2020 au plus tard | Entre le 16 décembre 2020 et le 16 juin 2021 | 11 décembre 2020 |